



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

date de séance : 08/04/2025
date de convocation : 01/04/2025

n° de délibération : DE2025 - 09

nombre de conseillers en exercice : 11
présents : 8
suffrages exprimés : 10 (pour-10, contre-0)
abstention : 0

objet de la délibération :
**Budget Primitif Annexe « Eau-
Assainissement » : vote du budget 2025**

Le huit avril deux mille vingt-cinq, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Esclanèdes dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Pascale BONICEL, Maire.

Prénom, Nom	présent	absent (excusé, ayant donné pouvoir...)	secrétaire de séance
BERGONHE Eric		absent	
BLANC Alain	X		
BONICEL Pascale	X		
BOUNIOL Muriel	X		
CORDESSE Marianne	X		
MEYRUEIX Franck	X		
MOURGUES Christine	X		
PALMIER Jérôme	X		X
VALARIER Valérie		pouvoir à MEYRUEIX Franck	
VIDAL Fabrice	X		
VIEILLDENT Luc		pouvoir à VIDAL Fabrice	

Madame le Maire présente aux membres de l'assemblée le Budget Primitif Annexe 2025 « Eau - assainissement »,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE et VOTE ce budget qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

↳ section d'exploitation 196 572.00 €

↳ section d'investissement 164 974.61 €

Le secrétaire de séance,
Jérôme PALMIER

Le Maire,
Pascale BONICEL

Le Maire certifie sous sa responsabilité :

- le caractère exécutoire de cet acte ;

- informe que le présent acte peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Nîmes, 6 Av. Feuchères, 30000 Nîmes, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site

www.telerecours.fr